BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2182

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

852 067 479 RCS Nanterre.
SOVEA FIN.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 11749935.00 EUR.
Adresse : 20, Place de la Défense, Tour Légende, 92800 Puteaux.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SOVEA FIN Société par actions simplifiée Au capital de : 11 749 935,00 EUR Siège social Tour Légende 20 Place de la Défense 92800 Puteaux N° RCS 852 067 479 RCS Nanterre, est société absorbante SOVEA Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 44 400,00 EUR Siège social 6 Rue Jacques Tati 69120 Vaulx-en-Velin N° RCS 515 160 497 RCS Lyon, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 7.561.401 € Passif : 7.855.949 € Actif net : (294.548) € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La Société Absorbante détenant à la date du dépôt du Traité au greffe du Tribunal des activités économiques de Nanterre l'intégralité des actions de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera procédé à la création d'aucune action nouvelle, ni à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante en rémunération des apports, ni à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante conformément à l'article L. 236-3 II 1° du Code de commerce. Les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions nouvelles de la Société Absorbante, il n'est pas établi de rapport d'échange. Les 44.400 actions de la Société Absorbée se trouveront annulées du fait de la réalisation définitive de la Fusion. Le montant prévu de la prime de fusion ou de scission pour chaque société participante : la différence entre la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante dans ses comptes, soit 9.759.187 € et la valeur de l'Actif Net Apporté, soit (294.548) € constitue un mali de fusion de (10.053.735) € Date du projet : 04/05/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 06/05/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre au nom de la société SOVEA FIN Date de dépôt : 06/05/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Lyon au nom de la société SOVEA.